

geait, comme l'Autrichien que nous venons de citer, que presque toute sa fortune, qui était considérable (une quinzaine de millions) fût placée. Les intérêts devaient en être accumulés par ses fils, et arrière-petit-fils. Après ce délai, s'il n'avait pas de descendant mâle, le tout devait revenir à l'Etat qui l'emploierait à payer la dette nationale.

Ce testament, comme bien l'on pense, fut attaqué, le procès dura longtemps, et en 1806, les tribunaux en reconnurent la validité. Toutefois, le parlement, sur les réclamations de l'opinion publique, réduisit à vingt et un ans le temps pendant lequel il serait permis d'immobiliser une fortune. Ces vingt et un ans expirés, les héritiers réclamèrent de nouveau ; il y eut de nouveau procès, on épuisa toutes les juridictions, et le parlement, saisi à son tour de la question, décida au bout de soixante-deux ans, le 9 juin 1859, que l'héritage serait enfin remis au dernier héritier vivant qui se trouvait être un pair d'Angleterre ; seulement, les millions étaient loin d'atteindre les chiffres fantastiques prévus, La somme primitive n'avait pas été placée et la plus grande partie avait été absorbée par les frais de toutes ces instances judiciaires.

C'est en Angleterre que les excentricités testamentaires sont le plus fréquentes.

C'est un roi d'Angleterre, Edouard Ier, qui voulait, idée que nous recommandons à ceux qui ont peur d'être enterrés vivants, que l'on fit bouillir son corps jusqu'à ce que la chair se détachât des os.

C'est en Angleterre qu'un baronnet demandait que ses exécuteurs testamentaires commençassent leurs opérations en faisant un dîner de gala, arrosé des meilleurs vins que contenait sa cave.

C'est une dame anglaise qui rédigeait ainsi son testament :

" Convaincue que mon chien a été le plus fidèle de mes amis, je déclare le choisir pour seul exécuteur de mon testament et de mes volontés et lui laisser l'entière disposition de ma fortune. J'ai de grands sujets de plaintes contre les hommes, le physique ne vaut pas mieux chez eux que le moral ; mes prétendus amis, faux et perfides. De toutes les créatures qui m'entourent je n'en ai trouvé qu'une qui possède de bonnes qualités, c'est Fidèle. Je dispose de tous mes biens en sa faveur et j'entends que des legs soient faits à tous ceux auxquels il lui plaira d'accorder ses caresses ou qu'il distinguera en remuant la queue."